

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 18 MARS 1797.

De Rome, le 27 Février.

La conclusion de la paix avec les françois a causé ici une allégresse universelle. Quelque dures que soient les conditions du traité, le danger qui menaçoit Rome étoit si imminent, qu'on a cru ne pouvoir acheter assez cher son éloignement; d'un autre côté, l'on voit avec plaisir que si le Saint-Père a dû beaucoup sacrifier du temporel, les droits spirituels et la religion en général n'ont reçu aucune atteinte. L'on va s'occuper maintenant du paiement des sommes stipulées dans le traité; l'on fait revenir tous les effets précieux qui avoient été envoyés à Terracine, et une partie sera consacrée à cet objet. Le Saint-Père a aussi annoncé par une seconde note publiée avant-hier, qu'il seroit indispensable d'imposer une contribution sur tous les sujets, pour pouvoir remplir les conditions du susdit traité.

De Vienne, le 11 Mars.

Notre cardinal archevêque vient d'ordonner des prières générales pour le succès des armes de S. M.; elles auront lieu les 12, 13 et 14 de ce mois.

L'Empereur vient de nommer le colonel Fleischer quartier-maitre-général à l'armée d'Italie. Comme S. A. R. l'Archiduc Charles conserve le commandement en chef de l'armée du Rhin, tous les rapports de cette armée devront lui être adressés directement. D'après le désir de ce prince, le corps de chasseurs va être considérablement augmenté, et l'on recrute à cet effet, non seulement dans l'Autriche, mais aussi dans la Bohême.

Le prince de Waldeck partira le 15 de ce mois pour se rendre en Portugal.

De Berlin, le 11 Mars.

L'Etat vient de perdre un citoyen digne de ses regrets par la mort du célèbre Formey, conseiller-privé du Roi au grand directoire, Doyen, Directeur et secrétaire perpétuel de l'académie Royale des sciences etc., décédé ici le 8 de ce mois, à l'âge de 86 ans. Ce savant respectable a fourni une belle carrière, tant dans la république des lettres, que dans les emplois civils qu'il a remplis pendant plus d'un demi-siècle. Tous ceux qui l'ont connu, payeront à sa mémoire le tribut dû si justement à ses vertus et à son mérite.

Suite de Paris, du 9 Mars.

Le juge-de-peace de la section du Panthéon, convaincu d'avoir volé en apposant un scellé, a été condamné, par le tribunal criminel, à six années de fers, et à l'exposition préalable.

Poultier nous annonce aujourd'hui que la proscription des cadenettes et des oreilles de chien est étendue jusqu'aux catogans. On ne sauroit plus entrer aux Tuileries avec cette coëffure. On n'y passera bientôt plus sans doute qu'avec des cheveux gras, un bonnet rouge et des moustaches. (*Grondeur*).

On assure que Chénier va composer une ode pour relever un peu l'ancienne chevalerie. Il mettra le duel au nombre des actions héroïques, et prouvera que les batailles rangées d'Alexandre étoient bien au-dessous des combats singuliers du chevalier Bayard.— On dit qu'il a déjà fait une pièce de vers intitulée: *Épître à mon pistolet*. (*L'id*)

L'arrêté du directoire qui permet aux corsaires françois d'arrêter les navires neutres, est suivi d'une disposition relative aux Etats-Unis de l'Amérique, et qui mérite d'être connue dans sa substance: „Le directoire rappelle les

conditions du traité d'amitié et de commerce conclu le 6 Février 1778, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Par l'article II de ce traité, la France et les Etats-Unis d'Amérique s'engagent mutuellement à n'accorder aucune faveur particulière à d'autres nations, en fait de commerce & de navigation, qui ne devienne aussiôt commune à l'autre partie. — Le directoire conclut de cet article, que les dispositions stipulées en faveur de l'Angleterre, par le traité d'amitié, de commerce et de navigation, passé à Londres, le 19 Novembre 1794, entre cette puissance et les Etats-Unis, sont censées l'avoir été en faveur de la République française. — Le directoire annonce à tous les citoyens français, que le traité passé le 6 Février 1778, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, a été modifié de plein droit, par celui qui a été passé à Londres, le 19 Novembre 1794. En conséquence des articles de ce traité, qui doivent être communs à la France et à l'Angleterre, toute marchandise ennemie, ou non suffisamment constatée neutre, chargée sous pavillon américain, sera confisquée. Les bois de construction, les brais, goudron et résines; le cuivre en feuille, les voiles, chanvres et cordages, et tout ce qui sert à l'armement et à l'équipement des vaisseaux, sont déclarés contrebande, et seront confisqués. Tout individu reconnu Américain, porteur d'une commission donnée par les ennemis de la France, ainsi que tout marin de cette nation, faisant partie des équipages des navires ou vaisseaux ennemis, sera par ce seul fait déclaré pirate.

Il y a huit jours que le docteur Baraillon déclamoit à la tribune contre les collèges et les universités de médecine; cependant, l'ignorance fait périr dans les campagnes plus de français que la guerre sur les frontières. On nous écrit du département de l'Ain, que des charlatans promènent la mort dans les villages et dans les petites villes; en prenant le titre imposant d'officiers de santé. Un de ces disciples de Baraillon a présenté ces jours derniers à une administration, un mémoire pour avoir guéri un paysan d'un cancer à la matrice: ce fait est attesté par des autorités constituées. En 89, les campagnes étoient en proie aux brigands qui brûloient les châteaux; en 93, la France fut livrée aux bonnets rouges qui, au nom de la loi, brûlèrent jusqu'aux chaumières; aujourd'hui, c'est le tour des charlatans qui tiennent au nom de la sotte faculté.

Il paroît dans ce moment un ouvrage, intitulé: *Défense des émigrés par M. de Lalli-Tolendal*. Nous en citerons le passage suivant: „La guerre réussit, entre la France & ses étrangers; sera-t-elle

donc éternelle entre les Français? Il est donc vrai qu'en core aujourd'hui un représentant de Dinno ence & de malheur, qui se mouvroit l'olive à la main, la désignation sur les lèvres, & l'amour de la patrie dans le cœur, seroit frappé de mort au premier pas qu'il poseroit sur le territoire des vainqueurs, sur la terre natale des vaincus, sur le sol commun où cette même patrie brûle de voir sous ses enfans se rendre mutuellement les armes & se jurer une paix éternelle. ...

Lacretelle, l'ainé, dans un ouvrage sur le système du gouvernement pendant la session actuelle, a tracé un portrait du fameux Mirabeau, qui mérite d'être connu.

„C'étoit (dit l'écrivain) le plus étonnant mélange d'orgueil dans le caractère, et de bassesse dans la conduite; il eût, suivant les occasions, bravé des Rois sur leurs trônes, et cajolé des laquais de ministres; d'étourderie et de sottise, il ne pouvoit retenir un mouvement, et il faisoit tout concourir à ses fins; d'élévation philosophique et de vanité ridicule; personne ne sentoit plus que lui la dignité d'un beau caractère, et ne se pavanoit davantage; dans un beau carrosse; d'abandon à ses plaisirs et de puissance sur les passions; il eût sacrifié la fortune et ce qui lui restoit d'honneur à une courtisane, et l'auroit quittée au moment même pour la gloire ou la gloriole d'une chose d'éclat, d'ambition et de justice, il eût tout brisé pour arriver à une grande place, et ensuite il se seroit occupé d'un pauvre commis auquel son élévation auroit été nuisible; d'insensibilité et de bons procédés, il n'aimoit que lui et servoit très bien ses amis; d'emportement et de modération, il ne gouvernoit jamais mieux ses idées que dans la colère. Il lui falloit tout, argent, plaisir et gloire; mais avec ces trois appuis, il étoit de tout son cœur un honnête homme. Il n'avoit pas de génie, il puisoit partout, mais il donnoit à tout une plus grande valeur ou une meilleure application; il le mettoit au dessus de toute moralité dans les actions, mais il l'honoroit sincèrement dans les autres. Il pouvoit se vanter de réunir tous les vices, hors l'envie; personne ne rendoit plus complètement et plus promptement justice à tous les talens; il les courtoisoit par combinaison, mais aussi par un goût naturel. Il se croyoit fait pour gouverner des Empires, et il l'étoit. La passion d'une révolution en France lui en avoit fait démêler les symptômes éloignés; et il s'y préparoit dès le donjon de Vincennes. Nul n'avoit plus le génie de l'intrigue des cabinets; mais il y mettoit en mouvement les plus belles idées de l'ordre social. Il se plaisoit dans les troubles, parcequ'il y voyoit la source de la grandeur; mais il ne tendoit qu'à la subordination.

des loix, parceque là seulement il concevoit une belle gloire. Il s'étoit appliqué à toutes les parties de l'administration publique, et il étoit propre à toutes. Dans la révolution, tout moyen lui étoit bon; mais il ne faisoit rien au de-là de son but. En Provence, il fit une sédition de deux mois, pour être nommé aux états-généraux; il attifa une famine, et la finit par une augmentation sur le prix du pain. Il appelloit le faubourg Saint-Antoine, le 5 Octobre; et au milieu des piques, il proposoit la loi martiale. Il s'étoit emparé de tous les démagogues, et étoit profondément attaché aux principes monarchiques. Il eut à surmonter tout le dégoût de la mauvaise réputation, pour gagner de la confiance et de l'importance, et il'en vint à bout. A l'époque de la mort, il dirigeoit l'assemblée constituante et rallioit le château des Thuilleries à la révolution; il avoit fait sa paix avec Lafayette, et menaçoit les jacobins, pour se les asservir. Il vouloit, comme il disoit, mettre sous sa main toutes les parties de la révolution, et les faire marcher ensemble, et il y eût réussi. Pour prix de ses services, il vouloit être ministre des affaires étrangères, afin, écrivoit-il à la Reine, de lui épargner l'humiliation de subir seule, entre toutes les têtes couronnées, une révolution. Tel, j'ai vu Mirabeau.

— D'après le rapport fait, le 8, par Treillard, les dépenses ordinaires s'élevèrent à 450 millions, les dépenses extraordinaires sont de 550 millions. Les recettes se composent du produit de la contribution foncière et mobilière portée à 300 millions; des droits de timbre et d'enregistrement, des droits de greffe, de patentes, des postes et messageries, des douanes, des droits de marque d'or et d'argent; elles sont évaluées à 414 millions, et sont destinées à faire face aux dépenses ordinaires; mais elles laissent un vuide de 36 millions; pour le couvrir, la commission compte sur le produit du droit de passe sur les routes; elle propose en outre de créer un impôt sur l'extraction du sel, et de rétablir la loterie.

Il reste à pourvoir aux dépenses extraordinaires; la commission affecte le produit des fermages des biens nationaux, de l'arriéré des contributions, de l'emprunt forcé, du mobilier national, des contributions en pays ennemis, des recriptions des bataves et des rentes foncières non féodales, qu'elle évalue à 236 millions.

Ces recettes ne suffisent pas pour faire face aux dépenses, puisqu'elles sont fixées à 550 millions; il existe un déficit de 314 millions; mais Treillard annonce que la vente des biens nationaux suffira pour le combler.

Voilà, dit le rapporteur, le tableau de notre situation, nous l'offrons à nos amis et à nos ennemis..... Il fait ensuite le parallèle de ce qu'il appelle l'affaiblissement de l'Angleterre et l'élevation de la république. Ce discours est terminé par la lecture de plusieurs petits projets de résolution. Le premier projet ordonne le paiement, dans le mois de Germinal, d'un second cinquième de la contribution de l'an 5 pour les rôles de l'an 4. Il a été sur-le-champ adopté. — Le second tend à opérer quelques changemens au tarif du droit de timbre et d'enregistrement. — Le troisième projet concerne le rétablissement de la loterie nationale, combinée de manière à produire 12 millions. Le quatrième est relatif à un impôt sur le sel et le tabac. Le cinquième met en vente les maisons nationales dans toute la république, et admet en paiement des inscriptions sur le grand livre pour les trois derniers quarts seulement. — Il est bon d'observer que dans le tableau général des dépenses, les rentes et pensions sont additionnées en totalité; mais que, pour cette année, le rapporteur a annoncé que la commission déclaroit avec douleur, mais avec franchise, ne pouvoir en acquitter que le quart.

Le conseil a ordonné l'impression et l'ajournement, et sur la proposition de Camus, il a arrêté qu'il se formeroit le lendemain en comité général pour discuter les bases du tableau des dépenses fixes.

De Tyrol, le 10 Mars.

Le bruit court que le général Buonaparte est arrivé à Trente avec des forces considérables. Il paroîtroit, d'après cela, que les vues de l'ennemi sont principalement dirigées sur le Tyrol; mais toutes les mesures sont prises pour défendre vigoureusement les passages par lesquels il pourroit pénétrer, et nos arquebusiers, qui ont une haine personnelle contre le général républicain, à cause de sa proclamation injurieuse aux Tyroliens, sont tous animés de la plus vive ardeur et résolus de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie. Ils ont déjà donné, depuis 15 jours, dans différentes rencontres, des preuves signalées de ce dévouement héroïque. D'un autre côté, la présence de l'Archiduc Charles à l'armée d'Italie, ne peut manquer d'exalter le courage des troupes autrichiennes. Ce jeune héros a fait différens changemens dans son état-major, ainsi que de nouvelles dispositions dans l'armée, qui promettent la plus heureuse issue des premières opérations qui auront lieu. Le meilleur ordre règne maintenant parmi les troupes et leur

nombre s'accroît de jour en jour par les renforts qui ne cessent d'arriver.

De Ratisbone, le 13 Mars.

S. A. S. le Prince-héritaire de la Tour et Taxis se rendra, dit-on, incessamment à Vienne, pour remercier S. M. l'Empereur du haut-poste auquel Elle a daigné l'élever, et en recevoir l'investiture.

L'archevêque de Salzbourg a aussi déjà répondu par son ministre à la déclaration de M. de M. de Fahnenberg. S. A. remercie le chef suprême de l'Empire de l'ouverture qu'il a daigné faire, et des sentimens généreux et magnanimes qui y sont manifestés. Elle ne se trouve nullement en retard pour la prestation des mois Romains; il en seroit de même de la mise sur pied du contingent, si les sujets, peu portés pour le service militaire, ne s'étoient

point opposés à main-armée à la levée de recrues. Du reste, S. A. assure qu'elle continuera de prendre la plus vive part pour le rétablissement de l'intégrité de l'Empire et du bien-être général.

Les évêques d'Augsbourg et de Constance ont fait également parvenir des réponses où règne le même esprit.

Cours du change de Francfort, du 17 Mars.

Amsterdam Ct. — Lettres à esj 135. à 2sm 134. — Argent à esj 134 1/2.
Hambourg — Lettres à esj. 150. à 2sm 149. 1/4.
Augsbourg — Lettres à esj 100 1/4.
Vienne — Lettres à esj 99. à 2sm 98 1/2.
Londres — Lettres à 2sm 146 1/4.
Bâle en écus neufs. — Lettres à esj. 100. 1/4.
Brême Louisd'or. — Lettres à esj. 107 1/4.

*** Comme la foire de Paques prochaine se tiendra ici, comme de coutume, on en instruit par celle-ci le public étranger.*

Francfort sur le Mein, le 15 Mars 1797.

La Chancellerie de la ville.

*** M. de Bukler, premier-lieutenant dans le régiment de la Tour, au service de Sa Majesté l'Empereur & Roi, ayant obtenu, il y a plus de deux mois, la permission de se rendre à Idstein pour y soigner tranquillement sa santé délabrée, non seulement s'est choisi à son gré un lieu de séjour, mais même a été tout ce tems sans donner de ses nouvelles au régiment, ni lui faire savoir sa demeure actuelle & prise de son propre chef. Il est donc sommé par la présente, de rentrer en déans la quinzaine au régiment; sans quoi, il sera cité publiquement comme fugitif, & bon procédera contre lui dans les formes prescrites par les art. de guerre & les ordonnances suprêmes de Sa Majesté l'Empereur & Roi. Fait au Quartier d'Etat-Major, à Mengerskirchen le 6 Mars 1797.*

De Mondet, Colonel.

Füller, premier-lieu. & Auditeur.

*** Il paroît à Bâle en Suisse, chez M. Chr. de Mechel, de nouvelles gravures très intéressantes sur divers évènements des tems présents, savoir :*

1^o. Le portrait de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Charles d'Autriche, gravé d'après une peinture très ressemblante, & imprimé en couleur, format petit in folio, faisant pendant à celui de S. A. R. la Princesse de France, Marie Thérèse, qui a été accueilli si favorablement du public. Prix : 6 livres de France, ou 2 fl. 45 kr.

2^o. Un plan exact & authentique des opérations militaires de l'attaque & de la défense de la tête de pont de Huningue, avec le Journal depuis le 22 Octobre 1796, jusqu'à la capitulation le 1^{er} Février de cette année; format in folio oblong. Prix 3 livres, ou 1 fl. 22 kr. 1/2.

3^o. Deux vues coloritées de la forteresse d'Huningue, de l'Isle des Veaux & de la tête de pont, représentées de différente manière, & prises de divers côtés : l'une, de nuit, au moment de la forte canonnade du 30 Novembre 1796, & de l'attaque de la tête de pont. L'autre vue représente l'évacuation de l'Isle par les troupes françaises, pendant les 2, 3 & 4 Février dernier.

Enfin on compte y ajouter encore sous peu une troisième vue, savoir : la démolition des fortifications de l'Isle, par les autrichiens. Toutes ces vues sont de la même grandeur du Plan, & chacune coue 6 livres, ou 2 fl. 45 kr.

4^o. Les portraits des généraux français, Picbegru & Buonaparte; format grand 8vo. Prix 36 kr. pièce. Les lettres & l'argent doivent être envoyés francs de port.

*** On demande dans un commerce de draperie en gros, dans une jolie ville de la Suisse française, deux Commis expérimentés dans cette partie; & moins dans la tenue des livres en partie double, qui est & sera confiée en d'autres mains, qu'au fait de la correspondance mercantile allemande & française. On désireroit aussi que ces personnes fussent d'un âge mûr, & qu'elles eussent voyagé pour cette branche de commerce en France, en Italie & en Suisse, principalement dans les cantons allemands. Ces places pourroient être occupées dès qu'on seroit convenu, & on fixeroit un appointement & des conditions proportionnés au mérite & aux capacités des postulans. S'adresser pour plus amples informations à M. M. les frères Beibmann de cette ville.*